

Programme triennal en immobilisations 2019-2020-2021

	2019	2020	2021
SÉCURITÉ PUBLIQUE			
Bâtiments : 50 000 \$			
Réfection de la caserne	50 000 \$	50 000 \$	
TRANSPORT			
Infrastructures-chemins, rues, routes, trottoirs : 4 800 146 \$			
Interventions sur des Érables	1 787 660 \$		1 787 660 \$
Interventions sur rue Jacques-Cartier	784 030 \$		784 030 \$
Interventions sur avenue Fournière	365 000 \$	365 000 \$	
Interventions sur avenue St-Louis	728 456 \$	728 456 \$	
Interventions sur avenue Renaud	315 000 \$	315 000 \$	
Interventions sur 7 ^e Avenue	650 000 \$	650 000 \$	
Pavage 2019	170 000 \$	170 000 \$	
Infrastructures-autres : 90 000 \$			
Éclairage public	65 000 \$	15 000 \$	25 000 \$
Caméras et système de sécurité	25 000 \$	25 000 \$	
Véhicules : 50 000 \$			
Camion 12 roues usagé	50 000 \$		50 000 \$
HYGIÈNE DU MILIEU			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable : 650 000 \$			
Mise à niveau de la station de distribution d'eau potable	550 000 \$	550 000 \$	
Acquisition d'une génératrice	100 000 \$		100 000 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT			
Infrastructure-Terrain : 95 000 \$			
Compteurs d'eau	25 000 \$	25 000 \$	
Borne de recharge électrique rapide	70 000 \$	70 000 \$	
LOISIRS ET CULTURE			
Équipements et infrastructures : 116 500 \$			
CAMPING - Douches payantes	24 000 \$	24 000 \$	
CAMPING - Bascule (jeu)	10 000 \$	10 000 \$	
Parc du Belvédère - Tables extérieures	22 500 \$	7 500 \$	7 500 \$
Changement de 3 surfaces de tennis	60 000 \$	20 000 \$	20 000 \$
TOTAL DU PTI	5 851 646 \$	966 500 \$	2 260 956 \$
			2 624 190 \$

BUDGET 2019 PTI 2019-2020-2021 11 décembre 2018

DISCOURS DU MAIRE



Membres du Conseil de ville,
Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Il me fait plaisir de vous présenter les prévisions budgétaires pour l'année 2019 de la Ville de Malartic.

Bien qu'il s'agisse d'un exercice annuel, il est néanmoins le résultat d'un travail rigoureux avec tous nos directeurs. Présenter un budget équilibré, en révisant l'ensemble des dépenses ainsi que nos sources de revenus est toujours un défi de taille. Voici donc les principaux faits saillants de ce budget.

REVENUS

Pour l'année financière 2019, les revenus de la ville seront de l'ordre de 10 500 000 \$ et les principales sources de revenus sont indiquées dans le sommaire ci-joint.

DÉPENSES

Les dépenses de fonctionnement seront quant à elles équivalentes aux revenus estimés et les principales dépenses projetées sont également inscrites dans ce sommaire.

SERVICE DE LA DETTE

Le contrôle de notre dette à long terme est un incontournable lors de la préparation du budget. Ainsi, un montant de 2 445 700 \$ sera remboursé en 2018 sur notre dette à long terme, laquelle sera de l'ordre de 17 241 300 \$ au 31 décembre 2018.

TAXATION

Nos efforts budgétaires des dernières années donnent de bons résultats. Ainsi, le taux de la taxe foncière générale

(résidentielle) en 2019 sera à la baisse de 0,02 \$, soit à 0,80 \$/du 100 \$ d'évaluation et à la baisse également de 0,04 \$, soit à 1,60 \$/du 100 \$ d'évaluation pour les terrains vagues desservis. Toutes les autres taxes foncières demeurent inchangées.

TAXE DE DÉNEIGEMENT 2019

En 2018, le conseil de ville a entrepris une réflexion sur les opérations de déneigement en cours, considérant principalement que les revenus des taxes de service (déneigement et surtaxe) étaient inférieurs aux dépenses engendrées pour ce service.

Consultation publique

À la suite d'une consultation publique et d'une présentation des enjeux à la population le 10 mars 2018, il a été décidé de maintenir le service actuellement offert et d'ajuster la taxation en 2019 afin de couvrir les dépenses pour le déneigement et l'enlèvement de la neige dans nos rues.

Ministère des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports

Le 18 avril 2018, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a informé les représentants de la Ville qu'il reprendrait le service de déneigement de la rue Royale et d'une section du chemin du Lac-Mourier. Le service de déneigement (et non de l'enlèvement de la neige) est donc maintenant effectué par le ministère pour ces artères.

Secteur privé : contrats de déneigement

À la suite d'un appel d'offres public, la Ville a octroyé le 11 septembre 2018 au secteur privé le contrat de déneigement de toutes les rues sur son territoire, à l'exception de la rue Royale, du chemin du Lac-Mourier, des ruelles et des trottoirs

de la municipalité. Il s'ensuit donc que c'est le Service des travaux publics qui enlève la neige dans les rues et certaines ruelles et trottoirs. Voir à ce sujet les diverses cartes de déneigement sur le site Internet à l'adresse ville.malartic.qc.ca/deneigement afin de visualiser les diverses opérations effectuées par tous les intervenants.

Pour les autres travaux réalisés en 2018, je vous invite à consulter notre bulletin municipal Au Gré des Saisons (Hiver 2018) qui sera distribué à la population vers le 21 décembre prochain pour plus de détails.

NOUVELLE TAXATION EN 2019

À compter du 1^{er} janvier 2019, une seule taxe de déneigement sera imposée à tous les propriétaires fonciers de la municipalité lorsque des opérations de déneigement seront offertes ou assumées par la Ville.

Ainsi, lors de la réception de votre prochain compte de taxes (2019), vous pourrez constater que la taxe de service pour le déneigement sera d'un montant de 580 \$ par année.

Il n'y a donc plus de taxe au pied linéaire (4 \$/pi. linéaire) et de surtaxe de déneigement (100 \$) en 2019.

De plus, en raison des résultats obtenus lors de l'appel d'offres public 2018-2020, nous désirons vous informer qu'il n'y aura pas de taxe additionnelle de 50 \$/porte pour ce service en 2019.

Nous espérons que tous les changements apportés au niveau de nos opérations de déneigement depuis un an seront à la hauteur de vos attentes, et ce, malgré une légère hausse au niveau de la taxation pour certains.

NOS PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2018 ET CELLES À VENIR

Travaux de voirie : un investissement de plus de 2,2 M\$
Des travaux de réfection ont été réalisés en 2017 et 2018 sur la rue des Saules, l'avenue des Bois et

Réfection de l'aréna Centre Michel-Brière : 7,3 M\$

Les travaux entrepris en 2017 pour la réfection du Centre Michel-Brière sont pratiquement complétés, à l'exception de quelques déficiences qui seront à corriger par l'entrepreneur d'ici le 30 juin 2019. Le coût de ce projet est de l'ordre de 7,3 M\$.

Soulignons que la Ville recevra une aide financière de près de 3,3 M\$ sur 10 ans du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour le financement à long terme de ce projet et qu'un emprunt de 20 ans sera effectué en 2019 pour le remboursement de ces dépenses.

PTI 2019-2020-2021

L'année 2019 sera spéciale sur le plan budgétaire. En effet, en raison de la réalisation de certains travaux subventionnés dans le cadre de la TECQ 2014-2018, nous anticipons recevoir un montant de l'ordre de 1,1 M\$ du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Voici la liste des principaux travaux que nous devons réaliser en 2019 :

- Mise à niveau de la station de distribution d'eau potable;
- Installation d'un enregistreur et de débitmètres à la station de pompage des eaux usées;

• Renouvellement de certaines sections de la conduite d'eau potable.

PAVAGE : 170 000 \$

Divers travaux de réfection de pavage seront également réalisés en 2019, principalement dans les rues suivantes : chemin du Camping - avenue Dargis-Ménard - rue des Érables;

CAMPING RÉGIONAL DE MALARTIC : 100 000 \$

• Installation de douches payantes;
• Acquisition de divers modules de jeux;
• Diverses réparations aux bâtiments existants.

CASERNE INCENDIE : 50 000 \$

Réparation de la toiture et complétion du mur coupe-feu.

BORNE DE RECHARGE ÉLECTRIQUE RAPIDE : 70 000 \$
Achat et installation d'une borne de recharge électrique rapide.

NOS RESSOURCES HUMAINES

Le portrait de nos ressources humaines en 2019 est illustré dans le tableau ci-contre :

Cadres	9
Professionnels et techniciens	8
Cols blancs	5
Cols bleus	8
Pompiers à temps partiel	21
Employés temporaires	18

Le nombre d'employés réguliers est présentement de 27 alors que le nombre d'employés temporaires est de 39. Dans les prochains mois, nous espérons pouvoir combler les 3 postes réguliers suivants :

- Technicien ou technicienne en urbanisme;
- Technicien ou technicienne en ressources humaines;
- Adjoint administratif ou adjointe administrative.

L'organigramme 2019 est également disponible sur le site WEB à l'adresse ville.malartic.qc.ca/organigramme.

À chaque année, nous embauchons des étudiants afin de leur permettre de vivre des expériences uniques dans le

cadre de leur développement personnel et professionnel.

En terminant, je remercie les membres du conseil de ville et les divers bénévoles impliqués dans divers organismes ou comités de la ville pour leur dévouement et implication à l'amélioration continue de notre milieu de vie.

Mes remerciements vont également aux gestionnaires et employés de la ville qui travaillent quotidiennement à offrir à la population un service de qualité.

Enfin, à vous tous, et à l'ensemble des citoyens et citoyennes de Malartic, je vous souhaite de Joyeuses Fêtes et une Bonne Année 2019!

Martin Ferron
Maire



Avis public

RÈGLEMENTS NUMÉROS 910, 911, 912, 913 ET 914

IMPOSANT DIFFÉRENTES TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Malartic, que le conseil de ville a adopté, lors de la séance extraordinaire du **11 décembre 2018**, les règlements suivants :

1. Règlement numéro 910 imposant les taux des différentes taxes foncières sur les immeubles de la Ville de Malartic pour l'année 2019;
2. Règlement numéro 911 relatif à l'imposition des taxes annuelles pour les services d'aqueduc, d'assainissement des eaux, de déneigement et d'enlèvement de la neige ainsi que pour la collecte et le traitement des ordures pour l'année 2019;
3. Règlement numéro 912 imposant le taux de taxe à l'environnement pour l'année 2019;
4. Règlement numéro 913 imposant une taxe à tout commerce vendant de l'eau de la Ville de Malartic pour l'année 2019;
5. Règlement numéro 914 imposant une taxe de secteur pour la construction du carrefour giratoire pour l'année 2019.

QUE l'objet desdits règlements ci-dessus mentionnés concerne l'imposition de taxes pour l'administration générale de la Ville et la fourniture de services municipaux.

Lesdits règlements entrent en vigueur le jour de leur publication. Ils s'appliquent à l'exercice financier 2019 et prennent effet à compter du **1^{er} janvier 2019**.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance desdits règlements au bureau de la Ville sis au **901, rue Royale, à Malartic, du lundi au vendredi, aux heures d'ouverture du bureau.**

DONNÉ à Malartic, ce 19 décembre 2018.

M^e Kathy Gauthier
Greffière

	Budget révisé 2018	Budget 2019
RECETTES DE SOURCES LOCALES		
Taxe foncière résidentielle	1 308 110 \$	1 297 449 \$
Taxe foncière commerciale	683 099 \$	794 251 \$
Taxe foncière industrielle	2 730 211 \$	2 722 476 \$
6 logements et plus	97 483 \$	98 179 \$
Terrains vagues desservis	23 214 \$	40 896 \$
Taxe d'eau	455 804 \$	461 114 \$
Cueillette des ordures	441 225 \$	444 473 \$
Assainissement des eaux	309 160 \$	309 010 \$
Déneigement	485 373 \$	717 460 \$
Taxe à l'environnement	510 281 \$	524 809 \$
Taxe de secteur - Carrefour giratoire	43 980 \$	54 040 \$
Total recettes de sources locales	7 087 940 \$	7 464 157 \$
COMPENSATIONS TENANT EN LIEU DE TAXES		
Santé et Services sociaux	388 230 \$	365 988 \$
Écoles primaires et secondaires	309 719 \$	293 145 \$
Autres	31 826 \$	31 825 \$
Total compensation tenant en lieu de taxes	729 775 \$	690 958 \$
LOISIRS ET CULTURE		
Service des loisirs et de la culture	10 476 \$	20 500 \$
Centre Michel-Brière	109 526 \$	142 000 \$
Piscine et gymnase	72 600 \$	54 000 \$
Parcs et Terrains de jeux (Camp de jour)	20 000 \$	23 000 \$
Parc du belvédère et Stade Osisko	9 000 \$	9 000 \$
Parc hivernal	21 500 \$	19 000 \$
Camping	386 905 \$	389 300 \$
Bibliothèque	1 000 \$	1 000 \$
Salle de spectacles	40 000 \$	42 500 \$
Total loisirs et culture	671 007 \$	700 300 \$
TRANSFERTS INCONDITIONNELS		
Péréquation	8 482 \$	- \$
TRANSFERTS CONDITIONNELS		
Subvention Assainissement des Eaux	21 000 \$	3 375 \$
Subvention réseau routier	31 500 \$	32 300 \$
Subvention M.C.C (Biblio-Musée)	6 295 \$	2 120 \$
Subvention Precco	3 200 \$	2 160 \$
Subvention FCCQ	4 045 \$	2 730 \$
Subvention TECQ	9 330 \$	973 810 \$
Subvention transport adapté	10 674 \$	10 950 \$
Carburant et autres	3 500 \$	6 500 \$
Subvention Placement Carrière	4 730 \$	8 640 \$
Subvention Incendie	2 500 \$	- \$
Autres subventions	- \$	72 500 \$
Total transferts conditionnels	96 774 \$	1 115 085 \$
VENTE DE TERRAINS/ CESSION ACTIFS	- \$	20 000 \$
APPROPRIATION DE SURPLUS	498 637 \$	- \$
AUTRES RECETTES DE SOURCES LOCALES		
Autres recettes de sources locales	453 640 \$	485 670 \$
Ministère des Transports / Rte 117	66 382 \$	29 830 \$
Total autres recettes de sources locales	520 022 \$	515 500 \$
GRAND TOTAL	9 612 637 \$	10 506 000 \$

	Budget révisé 2018	Budget 2019
ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
Législation	168 969 \$	187 331 \$
Gestion financière et administrative	460 884 \$	452 922 \$
Greffé	354 229 \$	343 396 \$
Ressources humaines & communications	179 707 \$	253 396 \$
Évaluation	156 550 \$	157 050 \$
Autres dépenses administratives	498 010 \$	461 034 \$
Contributions et ententes aux organismes	250 000 \$	200 000 \$
Total administration générale	2 068 349 \$	2 055 129 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE		
Sûreté du Québec	272 500 \$	286 000 \$
Protection incendie	287 116 \$	346 100 \$
Total sécurité publique	559 616 \$	632 100 \$
TRANSPORT		
Direction des travaux publics (adm)	- \$	175 757 \$
Voirie municipale	574 578 \$	735 732 \$
Enlèvement de la neige	771 401 \$	804 137 \$
Éclairage de rues et circulation	84 927 \$	117 901 \$
Transport en commun et adapté	30 335 \$	30 335 \$
Total transport	1 461 241 \$	1 863 862 \$
SERVICES TECHNIQUES	77 097 \$	85 854 \$
HYGIÈNE DU MILIEU		
Aqueduc	247 198 \$	184 101 \$
Égout & Épuration des Eaux usées	255 460 \$	227 625 \$
Enlèvement et destruction des ordures	315 552 \$	324 050 \$
Espaces verts	131 859 \$	106 174 \$
Cimetière	18 275 \$	7 000 \$
Total hygiène du milieu	968 344 \$	848 950 \$
FRAIS DE PROPRIÉTÉS VENDUES	318 637 \$	- \$
URBANISME, ZONAGE ET DEVELOPPEMENT	146 658 \$	365 465 \$
LOISIRS ET CULTURE		
Direction du Service des loisirs et de la culture (adm)	- \$	120 876 \$
Service des loisirs et de la culture	191 212 \$	182 420 \$
Centre Michel-Brière	338 509 \$	296 641 \$
Piscine et gymnase	156 419 \$	141 617 \$
Parcs et Camp de jour	59 608 \$	79 607 \$
Parc du Belvédère et Stade Osisko	77 378 \$	74 246 \$
Parc hivernal	40 640 \$	38 686 \$
Camping	319 036 \$	265 456 \$
Bibliothèque	110 740 \$	110 385 \$
Salle de spectacles	94 153 \$	93 706 \$
Total loisirs et culture	1 387 695 \$	1 403 640 \$
FRAIS DE FINANCEMENT		
Intérêts	627 000 \$	826 000 \$
Amortissement des immobilisations	1 998 000 \$	2 425 000 \$
Total frais de financement	2 625 000 \$	3 251 000 \$
GRAND TOTAL	9 612 637 \$	10 506 000 \$